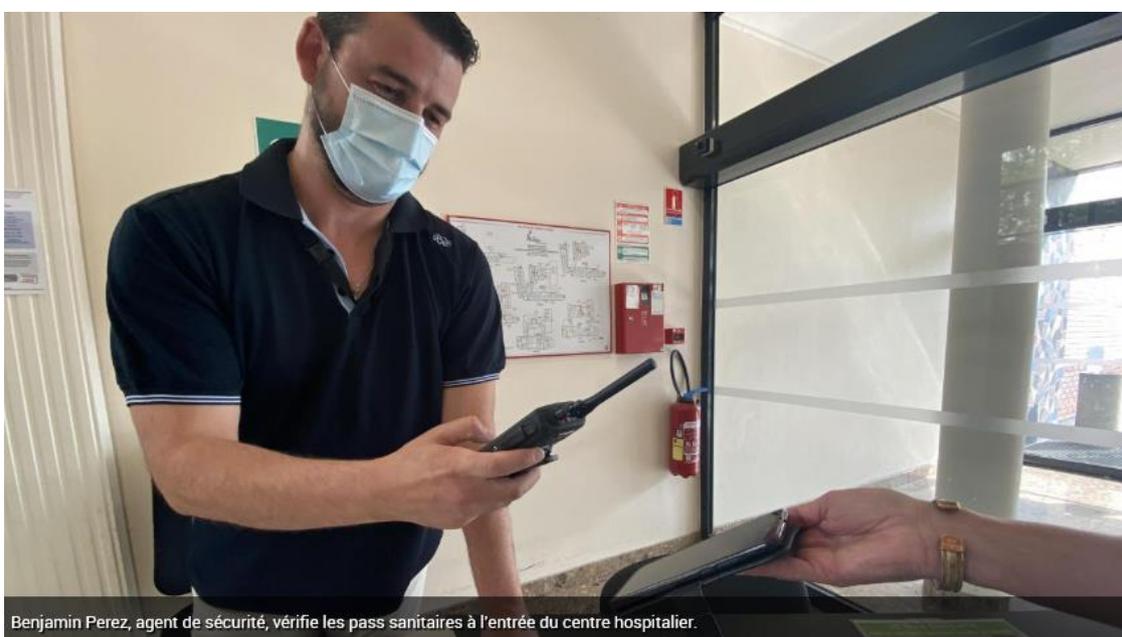


Faut-il le pass partout à l'hôpital du Cateau-Cambrésis?

Depuis lundi, le pass sanitaire est devenu obligatoire dans de nombreux lieux, y compris les hôpitaux. Un « casse-tête » au centre hospitalier du Cateau-Cambrésis, où praticiens hospitaliers et professionnels libéraux se côtoient... À chaque service sa réponse.

Par Justine Cantrel | Publié le 12/08/2021



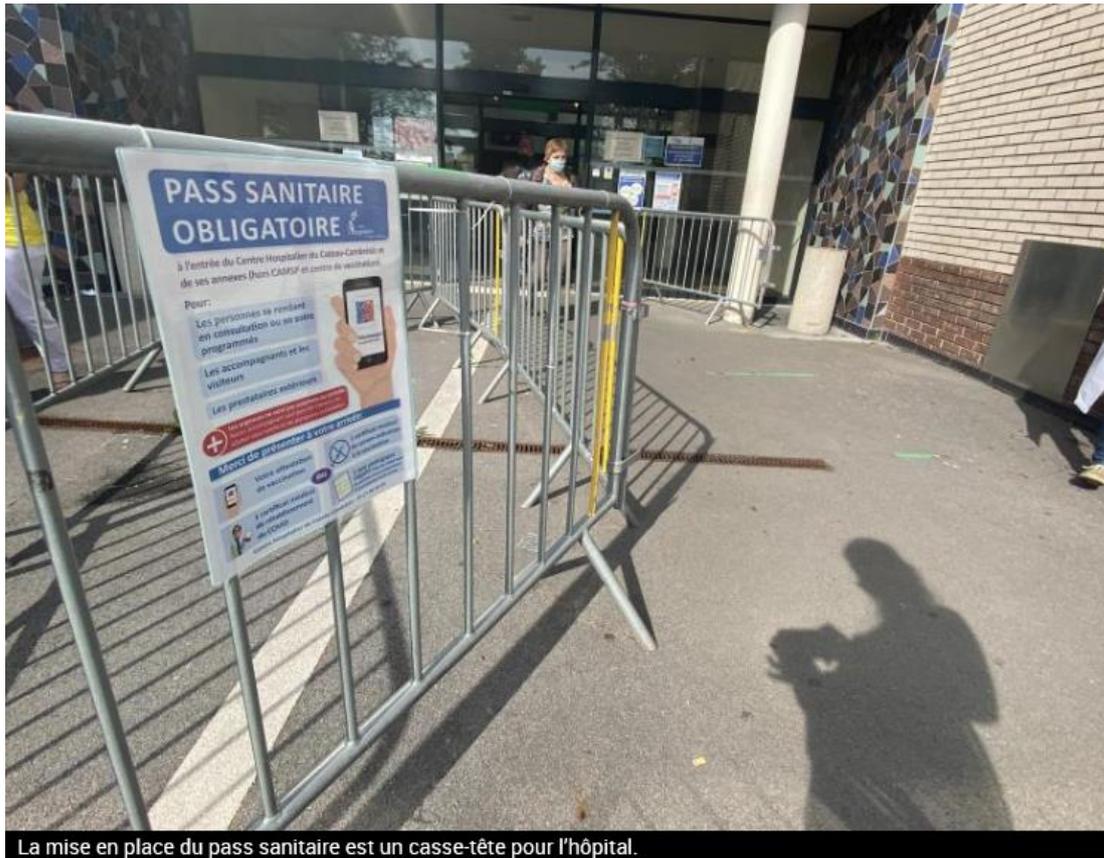
Aux urgences, non.

À l'hôpital du Cateau-Cambrésis, comme ailleurs, le pass sanitaire n'est pas obligatoire [aux urgences](#). En revanche, les patients ne peuvent pas être accompagnés, sauf les mineurs et les personnes vulnérables ou sous tutelle.

À la maternité, oui... et non.

Pour [accoucher](#), il va de soi que les mamans n'ont pas besoin de montrer leur pass sanitaire. Mais pour leurs consultations programmées, le pass est obligatoire. Quant aux accompagnants, ils doivent détenir leur pass. L'exception est faite pour les conjoints ou accompagnants à l'accouchement.

La mise en place du pass sanitaire est un casse-tête pour l'hôpital.



La mise en place du pass sanitaire est un casse-tête pour l'hôpital.

En imagerie médicale, non.

Le pass n'est pas obligatoire. Les patients doivent tout de même se présenter à l'accueil, où leur nom est noté sur une liste.

À l'espace santé... oui, et non.

[L'Espace santé du pays de Matisse](#) a la spécificité d'accueillir, sous le même toit, des praticiens hospitaliers et des professionnels libéraux. Ces deux catégories ne sont pas soumises aux mêmes règles. Si vous avez rendez-vous chez un médecin libéral, le pass n'est pas obligatoire. En revanche, pour une consultation d'un praticien hospitalier (cardiologue, pneumologue, etc.), il l'est.

En papier ou sur smartphone, le fameux QR code du pass sanitaire est scanné à l'accueil.

Pour se faire vacciner, non.

Certes, [le centre de vaccination](#) est au cœur de l'hôpital. Mais les patients venant se faire vacciner n'ont pas besoin de montrer un test-PCR négatif, puisqu'ils viennent, justement, dans l'optique de détenir ce fameux pass. Dès l'entrée dans l'hôpital, les patients (avec ou sans rendez-vous) sont orientés vers l'accueil du centre de vaccination, qui se trouve quelques mètres plus loin, de manière à fluidifier la circulation.

Pour les visiteurs, oui... sauf exception(s).

À l'hôpital, tous les visiteurs doivent être munis d'un pass sanitaire. Quelques exceptions sont faites, notamment pour les patients en fin de vie.

La plupart des patients ou visiteurs se montrent compréhensifs.



En papier ou sur smartphone, le fameux QR code du pass sanitaire est scanné à l'accueil.

Pour les visiteurs, à l'EHPAD, oui.

Les visiteurs de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes doivent être munis d'un pass sanitaire. Ce sont les animatrices qui le vérifient. La tolérance n'est pas de mise, de manière à protéger les populations accueillies, fragiles face au Covid.

Pour les prestataires, oui.

De nombreux prestataires interviennent à l'hôpital : des professionnels de santé libéraux, mais aussi des réparateurs, des compagnies pour des spectacles, la coiffeuse de l'EHPAD, etc. Le pass sanitaire est obligatoire pour tous, mais une tolérance est pratiquée jusqu'au 30 août.



La plupart des patients ou visiteurs se montrent compréhensifs.

Pour les soignants, oui, à partir du 15 septembre.

[Les soignants](#) devront, eux aussi, montrer leur pass sanitaire à partir du 15 septembre. Selon Isabelle Desforges, la directrice des ressources humaines, « *la plupart de nos professionnels ont déjà envoyé leur pass, ce qui est plutôt rassurant !* »

DES PATIENTS PLUTOT COMPREHENSIFS



La mise en place du pass sanitaire [depuis le 9 août](#) est concrètement un « *casse-tête*, avoue-t-on à l'hôpital du Cateau. *Cela nous a demandé un très gros travail, car tout est spécifique !* » Car dans les mêmes murs se côtoient des praticiens hospitaliers, auprès desquels le pass sanitaire est obligatoire, et des professionnels libéraux, chez qui il ne l'est pas.

[Le conseil constitutionnel a validé](#) le principe du pass obligatoire « *tant que ce dernier ne fait pas obstacle à l'accès aux soins* ». Une phrase qui peut être sujette à interprétation. C'est pourquoi **pour la première semaine, l'hôpital est tolérant.**

À l'entrée, Benjamin vérifie et oriente

Installé à l'entrée principale, Benjamin Perez, du service sécurité, passe du temps à faire « *de la pédagogie, à expliquer aux gens, à leur dire que la prochaine fois, il faudra le pass* ». Si son métier a beaucoup changé, depuis le début de la crise sanitaire, il apprécie ce « *contact avec le public* ». Même si c'est lui qui est en première ligne, face aux éventuels râleurs. Comme ce monsieur, qui avait rendez-vous chez le cardiologue. Benjamin le laisse passer, lui indiquant que « *la prochaine fois, il faudra le pass* ». « *Il faut bien que je me fasse soigner !* », s'agace le patient. Selon l'agent de sécurité, ces cas sont « *très rares. Globalement, les gens sont compréhensifs, ils savent qu'on ne fait qu'appliquer les décisions.* »

Sous ses yeux, il détient les listes des rendez-vous de chaque service, et surligne le nom des patients qu'il laisse entrer. Pour venir renforcer les effectifs du service sécurité, qui compte déjà une douzaine de personnes, le centre hospitalier travaille avec le Pôle emploi du Cateau pour **embaucher une ou deux nouvelles recrues.**